



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE RIGAUD

RÈGLEMENT NUMÉRO 210-3-2012

**Règlement amendant le règlement numéro 210-2005, tel qu'amendé, sur les ventes de garage et ventes temporaires**

ATTENDU QUE le conseil désire uniformiser sa réglementation en ce qui a trait aux personnes responsables de l'application de ses règlements;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Rolland Parent lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2012;

En conséquence,

il est proposé par Rolland Parent et unanimement résolu

Que le règlement numéro 210-3-2012 sur les ventes de garage et ventes temporaires soit adopté, et qu'il est statué, ordonné et décrété, par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**      « *Définitions* »

L'article 3 du règlement 210-2005, tel qu'amendé, est modifié par le retrait de :

2. **Officier** : Toute personne physique désignée par le Conseil municipal chargée de l'application de tout ou partie du présent règlement.

et remplacé par :

2. **Officier** : toute personne physique désignée par résolution du conseil municipal et autorisée à appliquer en partie ou la totalité du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Partout où l'on retrouve dans le règlement numéro 210-2005, tel qu'amendé, le mot « officier », remplacer celui-ci par l'expression « officier désigné ».

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 13 août 2012.

Rég. Brazeau  
Maire

Hélène Therrien, OMA  
Greffière



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière, résidant dans la municipalité de Rigaud, déclare solennellement que l'avis public concernant le présent règlement a été publié en l'affichant à l'hôtel de ville le 15 août 2012, entre 10 h et 12 h, en le publiant dans le journal Première Édition le 18 août 2012. De même, cet avis public a aussi été publié sur le site Internet de la Municipalité de Rigaud le 15 août 2012.

En foi de quoi je donne ce certificat à Rigaud,  
ce 4 septembre 2012.

Certifié copie conforme

Hélène Therrien, OMA,  
greffière

- Avis de motion : 9 juillet 2012
- Adoption du règlement : 13 août 2012
- Avis public affiché : 15 août 2012
- Avis public affiché sur Internet : 15 août 2012
- Publication : 18 août 2012
- Certificat de publication : 4 septembre 2012
- Entrée en vigueur : 18 août 2012